

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Abrogation du plan d'alignement de la rue de la Ferme

Objet de l'enquête

En exécution de l'arrêté municipal n° ARR2023_0110 en date du 24 avril 2023 de Monsieur le Maire, il sera procédé à une enquête publique relative à l'abrogation du plan d'alignement de la rue de la Ferme pendant une durée de 15 jours consécutifs :

du mardi 9 mai au mardi 23 mai 2023 sur le territoire de la commune de Montreuil

Cette procédure vise la suppression du plan d'alignement de la rue de la Ferme, une servitude d'élargissement de la voie de dix mètres n'ayant plus d'intérêt.

Publicité préalable

Le présent avis sera porté à la connaissance du public. Il sera publié en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique.

Cet avis sera affiché sur le lieu de l'enquête, ainsi que le site Internet de la Ville de Montreuil : <http://www.montreuil.fr>

Consultation du dossier, observations et propositions du public

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces des dossiers ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés au Centre administratif de la ville de Montreuil, du lundi au vendredi de 9h à 17h30.

Le public pourra prendre connaissance des dossiers et consigner éventuellement ses observations, propositions ou contre-propositions sur le registre d'enquête. Le public pourra également adresser ses observations, propositions ou contre-propositions écrites au commissaire enquêteur avant la clôture de l'enquête, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse ci-après :

Mairie de Montreuil – Centre administratif
À l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur
Tour Altaïs – 1, place Aimé Césaire
93100 MONTREUIL

Et par courriel à l'adresse suivante : enquete.publique@montreuil.fr

Permanence du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public au Centre administratif de la Ville, Tour Altaïs – 1 place Aimé Césaire, 93100 MONTREUIL, pour recevoir ses observations écrites ou orales, les jours suivants :

- mardi 9 mai, de 10h00 à 12h00,
- mercredi 17 mai, de 15h00 à 17h00,
- mardi 23 mai, de 15h00 à 17h00.

Conclusions et avis du commissaire enquêteur

À l'issue de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au Maire de la commune de Montreuil, le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

Suite à la clôture de l'enquête, le Conseil municipal donnera son avis dans un délai de quatre mois.